

AVRIL 2023



RAPPROCHONS LE FUTUR

APPELS A PROJETS EN COURS

CORIMER

L'appel à manifestation d'intérêt CORIMER vise à soutenir les projets de recherche et de développement portés par les entreprises de la filière des industriels de la mer, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services ou solutions ambitieuses innovantes et durables.

Date limite de candidature :
02/06/2023.

Plus d'informations sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestation-dinterets-corimer-2023>

TROISIEME REVOLUTION AGRICOLE

L'objectif de cet AMI est de définir une liste de matériels, de solutions et d'équipements innovants et performants dont l'acquisition fera l'objet d'un soutien financier public, et entrant dans un des 3 thèmes suivants : optimisation de la gestion de la ressource en eau, et préservation des sols, de l'eau et de l'air; adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents ; énergie : réduction de la consommation énergétique, production d'énergie renouvelable.

Date limite de candidature :
15/09/2023.

Plus d'informations sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestations-dinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole>

Plusieurs dispositifs d'aide aux entreprises et aux collectivités sont proposés par l'État pour favoriser l'investissement dans les secteurs d'avenir et pour renforcer le développement économique des territoires.

Ce bulletin d'information permettra aux intervenants du monde économique local de mieux s'orienter vers les dispositifs en cours, notamment dans le cadre du plan France 2030. Ces aides prennent principalement la forme de subventions ou avances remboursables dans le cadre d'appels à projet.

Vous pouvez accéder à ces informations régulièrement mises à jour sur les outils de communication du haut-commissariat :

- LinkedIn, Twitter, Facebook ;
- Site internet : <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Aide-aux-entreprises-et-aux-collectivites>

LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT « FRANCE 2030 »



Le grand plan d'investissement d'avenir « France 2030 » a pour objectif de répondre aux grands défis de notre temps à travers des investissements massifs. Il est doté de 30 milliards d'euros déployés sur 5 ans et vise à faire émerger les futurs champions technologiques de demain et à accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence.

Les appels à candidatures sont disponibles sur une plateforme dédiée régulièrement mise à jour, à partir de laquelle vous pouvez consulter l'appel à projet et candidater en ligne.

<https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures>

Au sein du Haut-commissariat, vous pouvez contacter Carine FARAUULT, secrétaire générale adjointe du Haut-commissariat de la République, référente France 2030 pour la Nouvelle-Calédonie, et son équipe de la mission économique, à l'adresse france2030@nouvelle-caledonie.gouv.fr

LA PLATEFORME D'AIDE AUX ENTREPRISES « CESAM.NC »

En complément du site du Haut-commissariat et de France 2030, vous pouvez consulter la plateforme en ligne pilotée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui recense les dispositifs d'aide financière, d'accompagnement et de conseils proposés par les organismes publics et para-publics. Les opérateurs de l'État y publient également leurs dispositifs à destination des entreprises calédoniennes (prêts, subventions, aide fiscale à l'investissement outre-mer, appels d'offre, appels à manifestation d'intérêt...).

Rendez-vous sur : <https://cesam.nc/>



RAPPROCHONS LE FUTUR

FOCUS SUR L'ADEME

Parmi les opérateurs de l'Etat qui proposent des dispositifs d'aide aux entreprises et collectivités, l'ADEME, agence de la transition écologique, propose son accompagnement technique et financier par des subventions :

- Sur le secteur de l'ENERGIE, avec des solutions pour réduire votre facture énergétique, en partenariat avec l'Agence calédonienne de l'énergie ; ex chauffe-eau solaire, photovoltaïque pour votre auto-consommation,...
- Sur le secteur des DECHETS, pour mieux les gérer (réduction, modernisation de la gestion, prévention des dangers), en partenariat avec les 3 provinces.

Ces aides portent sur les investissements mais aussi les études préalables aux projets.

AVEC QUI ET COMMENT FAIRE ?



L'ADEME en Nouvelle-Calédonie
Agence de la transition écologique

- Prenez un contact préalable auprès de la représentation territoriale de l'ADEME pour échanger sur votre projet, apporter des éclairages techniques et préciser les critères d'éligibilité.

Votre interlocuteur local dédié :

caroline.nicolleau@ademe.fr / Tel : +687 24 35 19

- Pour des projets relatifs à l'énergie, contacter Anaïs Jouneau à **energie.caledonie@ademe.fr**
- Pour des projets relatifs à la prévention des déchets, contacter Idane Salinas à **environnement.caledonie@ademe.fr**

L'ADEME en Nouvelle-Calédonie

L'ADEME en Nouvelle-Calédonie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets et plus globalement du climat et de la transition énergétique et écologique.

Remplissez les dossiers de demande de subvention, qui vous sont directement accessibles sur le site internet : <https://nouvelle-caledonie.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daide>

APPELS A PROJETS EN COURS

RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Cet appel à projets (AAP) vise à soutenir les projets de déploiement de réseaux de stations publiques de recharge haute puissance destinés à tous types de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Date limite de candidature : 24/12/2024.

Plus d'informations sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220907/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques-legers-poids>

PREMIERE USINE

L'appel à projets « Première usine » vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME / ETI innovantes.

Date limite de candidature : 15/12/2026.

Plus d'informations sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-france-2030-premiere-usine>

DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Cet appel à projets lancé par l'ADEME vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des sites industriels. Il s'adresse à tout site industriel.

Les projets doivent permettre une réduction d'émissions de GES > à 1000 tCO₂eq par an à iso-production au périmètre de l'entreprise industrielle concernée.

Date limite de candidature : 27/06/2023

Plus d'informations sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230330/decarbonation-industrie-decarb-ind>